

RCS : BOULOGNE SUR MER

Code greffe : 6202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOULOGNE SUR MER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00919

Numéro SIREN : 833 861 586

Nom ou dénomination : A.F.L.G.

Ce dépôt a été enregistré le 20/10/2020 sous le numéro de dépôt 5982

Désignation de l'entreprise <u>SAS A.F.L.G.</u>					Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise <u>584, rue Magnier</u>					<u>62360</u>		<u>HESDIN-L'ABBE</u>		
SIRET <u>83386158600018</u>									
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u>					Durée de l'exercice précédent * <u>13</u>				
								Exercice N clos le <u>31/12/2019</u>	
ACTIF					Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028		030				
	Immobilisations financières * (1)		040	948 900	042		948 900		
	Total I (5)		044	948 900	048		948 900		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	60 000	070		60 000		
		Autres * (3)	072	360	074		360		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	4 514	086		4 514		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	64 874	098		64 874		
	Total général (I + II)		110	1 013 774	112		1 013 774		
PASSIF							Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		120		10 000		
	Ecart de réévaluation		124		124				
	Réserve légale		126		126		1 000		
	Réserves réglementées *		130		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * 131)		132		132		47 495		
	Report à nouveau		134		134				
	Résultat de l'exercice		136		136		122 332		
	Provisions réglementées		140		140				
Total I		142		142		180 827			
Provisions pour risques et charges		154		154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		156		695 220		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		166		1 080		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172	121 600	172		136 648		
	Produits constatés d'avance		174		174				
Total III		176		176		832 948			
Total général (I + II + III)		180		180		1 013 774			
RENOVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		558 733		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A.F.L.G.

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
31/12/2019

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		210			
	Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	214		
		services *		218	50 000	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222			
	Production immobilisée*		224			
	Subventions d'exploitation reçues		226			
	Autres produits		230			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	50 000	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)		234			
	Variation de stocks (marchandises)*		236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *		240			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242	6 228		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243			
	Rémunérations du personnel*		250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)		252			
	Dotations aux amortissements*		254			
	Dotations aux provisions		256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)				264	6 228	
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	43 772
Produits financiers (III)		280	100 000			
Charges financières (V)		294	15 123			
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies (art. 39 septies D))	347				
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)					306	5 048
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)					310	122 332
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	122 332	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)		324	5 048		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cis d'associés	247				
	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248		1 270		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997	
Dédutions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies et octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undecies)	990		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		
	BUD (44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346			350	95 000
Dont divers	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)	655				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies A)	643				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies B)	645				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies C)	647				
	Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies D)	648				
	Dédution exceptionnelle simulateur de conduite	641				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					352	33 650
Déficits	Déficit col. 1		356			
	Déficit col. 2		360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					370	33 650
Bénéfice col.1 Déficit col.2					372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A.F.L.G
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE
AU CAPITAL DE 10.000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 584 RUE MAGNIER
62360 HESDIN L'ABBE
833 861 586 RCS BOULOGNE SUR MER

Exercice 31/12/202019

Extrait du texte de projet de résolutions :

Résultat : Bénéfice de 122 332 €

Proposition d'affectation :

-autres réserves : 122 332 euros

Extrait de l'A. G. O. du 30/09/2020

DEUXIEME Résolution - Affectation du résultat - Distribution de dividendes

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 122 332 euros de la manière suivante :

- Au compte « Autres réserves » : 122 332 euros.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividende, s'agissant du deuxième exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several sweeping loops and a long horizontal stroke at the top.

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE LILLE
ET SUR LA LISTE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES PRES LA COUR D'APPEL DE DOUAI

Dominique LIBERT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes Associé

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice 2019

A.F.L.G.

S.A.S au capital de 10 000 €

584, rue Magnier

62360 HESDIN L'ABBE

R.C.S. BOULOGNE SUR MER B 833 861 586

SIEGE SOCIAL : TECHNOPARC FUTURA
RUE DE L'UNIVERSITE BP 90571
62411 BETHUNE CEDEX

Bureau de BOULOGNE SUR MER :
61 BOULEVARD DE CLOCHEVILLE
62200 BOULOGNE SUR MER
Téléphone : 03.21.80.99.41 Fax : 03.21.31.40.53

S.A.S. A.F.L.G.

Société par actions simplifiée au capital de 10 000 €

R.C.S. BOULOGNE-SUR-MER B 833.861.586

584 rue Magnier

62360 – HESDIN-L'ABBE

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

Assemblée générale mixte du 30 septembre 2020

SECOB - PORQUET ET ASSOCIÉS

61, Boulevard de Clocheville
62200 BOULOGNE-SUR-MER

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **S.A.S. A.F.L.G.** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par la Présidence le 12 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de ~~notre opinion exprimée ci-avant~~. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'organe délibérant appelé à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidence.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

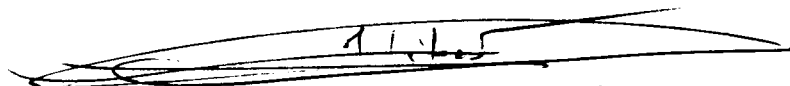
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'entité.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Boulogne Sur Mer, le 8 septembre 2020

Le Commissaire aux Comptes



SECOB - PORQUET ET ASSOCIÉS

Dominique LIBERT

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN - PASSIF

01107 - SAS A.F.L.G.

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

PASSIF

	Valeurs au 31/12/19	% du passif	Valeurs au 31/12/18	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	1	10 000	1
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		5		
Réserve légale	1 000			
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	47 495			
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	122 332	12	48 495	5
SITUATION NETTE	180 827	18	58 495	6
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	180 827	18	58 495	6
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	695 220	69	764 675	81
Emprunts et dettes financières diverses (3)	121 600	12	119 800	13
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs				
Fournisseurs, factures non parvenues	1 080		576	
Dettes fiscales et sociales	15 048	1		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	832 948	82	885 051	94
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	1 013 774	100	943 546	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

558 733

274 215

694 898

190 153

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

01107 - SAS A.F.L.G.

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 07/12/17 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	50 000	100			50 000	
Montant net du chiffre d'affaires	50 000	100			50 000	
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges						
Autres produits						
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	50 000	100			50 000	
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	6 228	12	34 004		-27 777	-82
Impôts, taxes et versements assimilés			1 246		-1 246	-100
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts						
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges						
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	6 228	12	35 250		-29 023	-82
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	43 772	88	-35 250		79 023	224
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

1 270

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

01107 - SAS A.F.L.G.

Du 01/01/2019 au 31/12/2019

	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Du 07/12/17 Au 31/12/18	% CA	Variation en valeur en %	
Produits financiers						
De participation (3)	100 000	200	100 000			
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	100 000	200	100 000			
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)	15 123	30	16 255		-1 132	-7
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	15 123	30	16 255		-1 132	-7
RÉSULTAT FINANCIER	84 877	170	83 745		1 132	1
RÉSULTAT COURANT avant impôts	128 649	257	48 495		80 154	165
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS						
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	1 270	3			1 270	
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 270	3			1 270	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-1 270	-3			-1 270	
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices	5 048	10			5 048	
TOTAL DES PRODUITS	150 000	300	100 000		50 000	50
TOTAL DES CHARGES	27 668	55	51 505		-23 837	-46
Bénéfice ou Perte	122 332	245	48 495		73 837	152

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées